

Les services municipaux ont engagé la procédure de reprise en état d'abandon des concessions cinquantenaires, centenaires et perpétuelles du cimetière de Villeneuve-de-Berg. A l'issue de cette procédure qui dure trois ans, les concessions non entretenues seront récupérées par la commune. La mairie invite les propriétaires concernés à se manifester auprès du service cimetière. Le premier constat aura lieu le 26 octobre à 14 h 30 sur site.

LISTES ÉLECTORALES : INSCRIPTIONS OUVERTES

Les inscriptions sur les listes électorales doivent être déposées en mairie avant le 31 décembre 2016 par les personnes majeures qui ne sont pas déjà inscrites sur les listes ou qui ont changé de commune de résidence. Celles ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune doivent signaler leur nouvelle adresse. Les documents à fournir : carte d'identité nationale et justificatif de domicile. Les jeunes qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2017 et qui n'auraient pas été informés de leur inscription d'office doivent se renseigner en mairie.

RECENSEMENT MILITAIRE OBLIGATOIRE DÈS 16 ANS

A 16 ans, tous les jeunes de nationalité française sont tenus de participer au recensement militaire. La démarche doit être effectuée en mairie en se munissant de leur pièce d'identité et du livret de famille de leurs parents. Ceux qui n'ont pas été recensés ne peuvent ni participer à la Journée de Défense et Citoyenneté (JDC), ni passer aucun concours ou examen d'Etat avant l'âge de 25 ans, ni être inscrits d'office sur les listes électorales à 18 ans.

SÉNIORS : INSCRIPTIONS POUR LE COLIS DE NOËL

Les villeneuvoises et villeneuvois âgés de 65 ans et plus peuvent bénéficier du colis de Noël offert par le centre communal d'action sociale en décembre ou, être invités au repas servi en janvier. Les personnes souhaitant en profiter doivent se faire connaître en mairie avant le 15 novembre en mentionnant leur choix : colis ou repas.

PORTRAIT MOSTAFA KRIAT UN PASSEUR DE SAVOIRS

Le nouveau principal du collège Laboissière a suivi un parcours atypique. De concours en concours, il a été tour à tour chercheur, enseignant, proviseur adjoint au lycée Astier. Il a fait sa première rentrée à Villeneuve.

Portrait



Il en a fait un bout de chemin, Mostafa Kriat, depuis son arrivée en France, Bac en poche en 1982. Le nouveau principal du collège Laboissière a grandi au Maroc, dans un quartier très populaire. « *Moi, c'est l'école qui m'a permis de m'en sortir* », dit-il aujourd'hui. Juste retour des choses, alors, qu'il ait fait une partie de sa carrière dans l'éducation nationale. Car c'est d'abord en tant que boursier du ministère de la recherche qu'il a commencé à travailler dans l'Hexagone, à Marseille, en tant que chercheur biochimiste. Puis, c'est la rencontre avec celle qui deviendra son épouse, un mariage avec lequel il acquiert la double nationalité.

Le pilotage pédagogique de la réforme du collège

En 2001, Mostafa décide de se tourner vers l'enseignement. « *J'ai toujours aimé la transmission des savoirs, réfléchir à la pédagogie, à la didactique des disciplines* », confie-t-il. Il est nommé professeur, chef de travaux, en BTS biochimie. Puis en 2011, nouveau changement de cap, il arrive au Lycée Astier, à Aubenas en tant que proviseur adjoint. Cinq ans plus tard, avouant s'être « *attaché à l'Ardèche, à ses habitants, à ses terroirs et à ses paysages* », le voici donc à Villeneuve. Mostafa Kriat prend ses fonctions dans le contexte particulier de la première année de mise en œuvre de la réforme du collège. « *L'an dernier, dit-il, les équipes ont beaucoup travaillé sur l'interdisciplinarité, sur l'accompagnement individualisé. Il faut que nous nous appropriions l'esprit de la réforme, c'est-à-dire donner plus de sens aux disciplines en faisant du lien. Mon rôle, avec mon adjointe Sandrine Maillet, c'est le pilotage pédagogique* ». Bienvenue monsieur le principal.

C'est Nouveau !

Bienvenue au Village

La communauté de communes Berg et Coiron qui accueille chaque année les États généraux du film documentaire à Lussas, a posé la première pierre du Village documentaire le 25 août. Le projet avait fait l'objet d'une réunion publique d'informations le 18 juillet à Villeneuve-de-Berg. Cette structure unique en Rhône-Alpes ouvrira ses portes l'été prochain. Sa vocation est de valoriser les compétences du territoire dans le domaine du documentaire et d'en conforter le poids économique. Le Village disposera notamment de salles de montage, d'un auditorium, d'une pépinière d'entreprises de production documentaire. Par ailleurs, la plateforme Tènk (tenk.fr) a été mise en service fin août, elle est dédiée à la diffusion de films documentaires d'auteurs sur abonnement.



ARTS DU CIRQUE SPECTACLE À GRANDE ÉCHELLE

Dans le cadre du projet "Ardèche terre d'artistes", la municipalité noue un partenariat avec le pôle national des arts du cirque La Cascade. Le 2 août, le boulodrome accueillait la compagnie La Tournoyante, pour son spectacle No/More dont l'entrée était libre. Des numéros tout en hauteur, pour quatre acrobates jouant les équilibristes haut-perchés sur leurs échelles. Une prestation d'autant plus fascinante qu'elle était servie par un scénario lui donnant sens sur le thème du "toujours plus". Plus de 300 personnes y ont assisté.



Lou Pitchoun, lettre d'informations municipales de Villeneuve-de-Berg | Directeur de publication : Christian Audigier, maire | Rédaction : Christian Audigier, Sylvie Dubois, Pierre Magnetto | Photos : La Mairie, Pierre Magnetto, Virginie Volle, Sylvie Dubois | Maquette et mise en page : Vizo Studio (vizostudio.com) | Impression : Copy Com (copy-com.com) | Imprimé sur papier recyclé | Ne pas jeter sur la voie publique.



Lou Pitchoun

Lettre d'informations municipales de Villeneuve-de-Berg



ÉDITO



Voici le bulletin municipal du 3<sup>e</sup> trimestre 2016. Le conseil municipal a voté le 11 juillet, son document d'urbanisme (PLU). Les élus, les techniciens ont travaillé sur ce dossier sensible qui prend en compte les dernières évolutions environnementales. Par ailleurs, l'arrêté préfectoral approuvant le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) dans la commune a été publié le 10 août. Il est annexé au document d'urbanisme. Avec l'adoption de ces documents, c'est toute la stratégie de développement urbain, économique, social et environnemental de Villeneuve-de-Berg qui est tracée. Nous l'avons placée sous le signe de la maîtrise des évolutions à venir et de l'équilibre entre urbanisme et développement durable. Les mois écoulés ont aussi été ceux des festivités : les expositions des peintres François Beaujolain, Ghani Ghour, "les peintres dans la rue", les mardis villeneuvois, le marché hebdomadaire, les séances de cinéma sous les étoiles, le spectacle de cirque aérien et quelques autres animations encore, ont fait vibrer le cœur de Villeneuve. La rentrée scolaire s'est bien déroulée malgré la perte d'une classe à l'école publique qui a été confirmée. Les services techniques municipaux ont comme chaque année travaillé pour entretenir et rénover écoles et classes. De bonnes conditions d'éducation sont indispensables pour l'avenir de nos enfants.

Christian Audigier, maire

URBANISME UNE VILLE EN PLU

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Villeneuve-de-Berg a été adopté en conseil municipal en juillet. Il détermine les grandes orientations du développement de la commune pour les années à venir. La ville de demain se dessine.

Cinq ans après l'arrêt du projet, le Plan Local d'Urbanisme a été définitivement adopté le 11 juillet dernier en conseil municipal. Le PLU, vient se substituer à l'ancien Plan d'Occupation des Sols (POS), dont la révision avait été décidée dès 2007 (lire page 2). Mais, à la différence de son prédécesseur, il doit tenir compte d'exigences nouvelles. La première est celle d'un développement urbain durable prévu par le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). En vertu de ce plan par exemple, les terrains situés en bordure de l'Isère et de la Claduègne ne peuvent plus être constructibles. Ailleurs, la superficie des parcelles constructibles sera réduite afin de densifier l'habitat et de limiter l'expansion de la tache urbaine. Une attention particulière sera apportée aux sites naturels fragilisés par l'urbanisation : outre les deux vallées déjà citées, le vallon du Rounel, les côtes du Devois, les monts de Berg et les terrasses des côtes de Villeneuve-de-Berg.

Anticiper l'évolution démographique

PLU, PADD, mais aussi PPRI et PLH (voir page 2), la répétition d'acronymes administratifs ne doit pas masquer les enjeux de ce document. Il s'agit de construire la ville de demain en priorisant la qualité de vie des habitants, la prévention des risques d'inondation avec l'application du PPRI, le développement économique et social local, la préservation des paysages et des zones naturelles. La première donnée à prendre en compte est l'évolution démographique et son impact. Le recensement de 2011 avait dénombré 3 000 habitants. Selon l'Insee, à l'horizon 2021 ce chiffre devrait progresser dans une fourchette comprise entre 400 et 650 personnes. (Suite page 2)

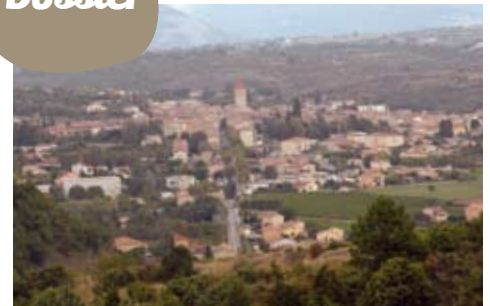
CENTRES DE SECOURS REGROUPEMENT À VILLENEUVE



C'est au quartier Lansas que se fera le regroupement des 3 centres

de secours de Saint-Jean-le-Centenier, Lavilledieu et Villeneuve-de-Berg. Le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) ayant jugé sa situation géographique stratégique, c'est Villeneuve qui a été choisie. L'annonce officielle s'est faite en juin dernier. L'investissement de 1,5 million d'euros sera supporté pour 65 % par le SDIS et pour le restant par l'ensemble des 17 communes concernées. La livraison du centre de secours est annoncée pour 2020.

Dossier



SOMMAIRE

- P 1 | ÉDITO DU MAIRE
  - UNE VILLE EN PLU (1<sup>re</sup> partie)
  - REGROUPEMENT À VILLENEUVE
- P 2 | LA MAIRIE À VOTRE SERVICE
  - UNE VILLE EN PLU (2<sup>e</sup> partie)
- P 3 | C'EST L'ANNÉE DES TROPHÉS DÉPARTEMENT
  - EN VISITE À L'HÔTEL DU DÉPARTEMENT
  - LES NOUVEAUTÉS DE LA RENTRÉE
  - AGENDA
  - C'EST ARRIVÉ
- P 4 | EN BREF
  - UN PASSEUR DE SAVOIRS
  - C'EST NOUVEAU
  - SPECTACLE À GRANDE ÉCHELLE





Lundi au jeudi :

8 h 30 - 12 h / 14 h - 18 h

Vendredi :

8 h 30 - 12 h / 14 h - 17 h

PERMANENCES  
DES ÉLUS

- **Christian Audigier**, maire, sur rendez-vous au 04 75 94 80 09
- **André Deléage**, 1<sup>er</sup> adjoint (travaux, voirie et réseaux), lundi 9 h - 12 h
- **Sylvie Dubois**, 2<sup>e</sup> adjointe (culture et patrimoine), mercredi 14 h - 16 h et samedi sur rdv
- **Christophe Marijon**, 3<sup>e</sup> adjoint (bâtiments communaux), samedi sur rdv
- **Paulette Ganivet**, 4<sup>e</sup> adjointe (action sociale), mardi et samedi sur rdv
- **Sébastien Nicolas**, 5<sup>e</sup> adjoint (jeunesse et éducation), mercredi 9 h - 12 h
- **Marie-Jeanne Cosse**, 6<sup>e</sup> adjointe (urbanisme et aménagement du territoire), jeudi 14 h - 17 h
- **Serge Brousset**, conseiller municipal (sports et festivités), mercredi 9 h 30 - 12 h
- **Jean-Paul Roux**, président de la communauté de communes Berg et Coiron, Hôtel de Malmazet, 07170 Villeneuve-de-Berg, 04 75 94 07 95
- **Sylvie Dubois**, conseillère départementale, Conseil départemental, Quartier La Chaumette, BP 737, 07007 Privas cedex, 04 75 66 77 07, sdubois@ardeche.fr

SERVICES UTILES

- **Bibliothèque municipale** : 04 75 94 75 95
- **Services techniques** : dst@villeneuveberg.fr
- **Déchetterie** : 04 75 94 76 45, du lundi au samedi 9 h - 11 h 45, mercredi 9 h - 11 h 45 / 13 h 30 - 17 h
- **SIDOMSA** : 04 75 94 33 57
- **SIVOM** : 04 75 94 82 94
- **SAUR** : 04 63 36 10 00 de 8 h - 18 h, 04 63 36 10 09 soir et week-end

TOUTES LES INFOS sur  
villeneuveberg.fr

URBANISME  
UNE VILLE EN PLU  
(Suite de la page 1)



**L**e Plan Local d'Urbanisme organise le développement d'une commune en fixant les règles d'urbanisme : zones constructibles, prescriptions architecturales... Il a été institué par la Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (loi SRU) du 13 décembre 2000. Il remplace le Plan d'Occupation des Sols (POS). C'est le document d'urbanisme le plus important. Le PLU tient compte des nouvelles exigences environnementales. Plus ambitieux que le POS, c'est un document qui exprime un véritable projet de Ville. Son but est de rechercher un équilibre entre développement urbain et préservation des espaces naturels dans une perspective de développement durable.



**Maîtriser le développement local, assurer un juste équilibre entre les différentes fonctions urbaines du territoire, contribuer au renforcement des activités économiques, dans une démarche de développement durable : les objectifs du PLU.**

La vocation du PLU est de maîtriser et d'accompagner ce développement en permettant la construction de nouveaux logements, en lien avec le Programme Local de l'Habitat (PLH), l'aménagement d'équipements publics et d'infrastructures. Mais cela ne se fera pas de façon anarchique. La municipalité a identifié deux types de zones urbaines : les hameaux et le centre-ville. Pour les premiers (Tournon, quartier Saint-Jean, côteau Notre-Dame, Serre-Longe et Chamarelle), la ligne directrice est de préserver ce qui fait aujourd'hui leur cachet, en autorisant seulement l'urbanisation des "dents creuses". Dans le centre-ville, la stratégie est différente. Ce dernier n'offre guère de foncier. Mais plusieurs solutions sont envisagées pour accroître l'offre de logements : la réhabilitation de logements anciens vacants, la mise en zone constructible de quelques parcelles sur les secteurs du Chemin-neuf et du Faubourg Saint-Jean pour y construire de petites unités de logement collectif et enfin, l'aménagement du futur quartier des Combettes.

L'intégralité des documents relatifs au PLU est disponible sur [villeneuveberg.fr](http://villeneuveberg.fr) rubrique "Urbanisme".

Renforcer l'attractivité du territoire

Sur le plan de l'économie, le PLU vise à conforter les activités existantes en centre-ville, tout en favorisant l'arrivée de nouveaux commerces et l'aménagement du supermarché. Pour la zone de Lansas saturée, l'objectif est de permettre l'extension en direction de Saint-Jean-le-Centenier afin d'encourager l'implantation de nouvelles activités, synonymes d'emplois. Le tourisme constitue également un levier du développement économique local. Le Plan prétend renforcer l'attractivité du territoire en s'appuyant sur son patrimoine paysager et agricole. Les possibilités de réhabilitation de vieilles bâtisses et de bâtiments agricoles en gîtes ou chambres d'hôte demeurent possibles. Quant à l'agriculture qui s'est stabilisée à sept exploitations encore en activité, la volonté est de favoriser son maintien et son développement en préservant les terres agricoles. Désormais le PLU va s'imposer à tous. Il garantit les grandes orientations du développement local sur le long terme. « *Compte tenu de cet enjeu, nous avons basé notre travail sur deux principes fondamentaux d'équilibre et de maîtrise* », commente le maire Christian Audigier, « *la prise en compte des apports de l'enquête publique est venue conforter notre démarche* ».

SPORT  
C'EST L'ANNÉE  
DES TROPHÉES

Ce n'est pas n'importe quel concours qu'a remporté au mois de juin l'équipe Brousset, Decret, Fauchier, Chomel, Vignon et Paillasson de l'Amicale Boules de Villeneuve-de-Berg. C'est le National de Bellecour à Lyon de 2<sup>e</sup> division, une des plus grandes compétitions nationales de lyonnaises, au cours de laquelle l'équipe s'est frottée aux ténors de la discipline. C'est la première fois qu'une équipe ardéchoise remporte le trophée. Coté sports collectifs, le bilan de la saison n'est pas mal non plus. En foot, l'équipe 1 de Berg-Helvie a terminé en tête de son groupe en 1<sup>re</sup> division, elle évolue cette année en promotion d'excellence. Montée d'un cran aussi pour l'équipe 3 qui passe de la 4<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> division. Enfin, beau succès aussi pour les rugbymen de l'OBCH qui, arrivés seconds de leur poule, accèdent à la promotion d'honneur 1<sup>re</sup> série.



Les boulistes villeneuvois se sont distingués au National de Lyon Bellecour.

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS  
EN VISITE À L'HÔTEL  
DU DÉPARTEMENT

Pour les jeunes conseillers du conseil municipal des enfants, cela aura été une première. Le 15 juin, ils ont pu se rendre au Conseil départemental. Assis dans l'hémicycle sur les sièges des conseillers départementaux, ils ont pu visionner un film présentant le rôle, les fonctions et les compétences de cette assemblée. Reçus par le président Hervé Sauvignac, ils ont également pu rencontrer le député



Pascal Terrasse qui, à l'issue d'un bref exposé sur l'Assemblée nationale les a invités à venir visiter le Palais Bourbon. Accompagnés d'élus villeneuvois et de la conseillère départementale Sylvie Dubois, ils ont pu regagner Villeneuve à bord du minibus prêté par l'hôpital Claude Dejan.

ÉCOLES  
LES NOUVEAUTÉS DE LA RENTRÉE

**La fermeture d'une classe à l'école élémentaire du Parc a été confirmée. Les services municipaux ont profité des vacances pour procéder à quelques travaux dans les écoles. Les TAP ont aussi fait leur rentrée.**

Malheureusement, comme annoncé lors des opérations de carte scolaire et malgré la mobilisation des enseignants, des parents d'élèves et des élus, la rentrée s'est déroulée cette année avec une classe en moins à l'école élémentaire du Parc. L'école publique qui accueille 149 élèves compte désormais 6 classes. Si au Parc les effectifs sont en légère baisse, ce n'est pas le cas à l'école maternelle qui compte dans ses 4 classes 99 élèves, un chiffre jamais atteint jusque-là. Enfin à l'école privée Notre-Dame du Coiron, 91 élèves scolarisés de la maternelle à l'élémentaire, ont fait leur rentrée. Durant les vacances d'été, les services municipaux ont pris soin des écoles, y effectuant des travaux, notamment à l'élémentaire : amélioration du local des toilettes sous le préau et reprise du mur situé entre la cour et la route de Mirabel. Par ailleurs, des vidéoprojecteurs ont été installés dans toutes les classes. A la maternelle, la pompe à chaleur défectueuse a été remplacée. « *Notre volonté et d'améliorer autant que possible les conditions de scolarisation des enfants* », a indiqué l'adjoint à l'éducation, Sébastien Nicolas.

Gratuité des TAP

Cette rentrée voit aussi la reconduction du dispositif dédié aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP). Pilotés par la communauté de communes, ils sont organisés par le centre social La Pinède. Cinq thèmes ont été retenus cette année et se succéderont après chaque vacances : activités de plein-air, art, culture, citoyenneté et environnement et, sciences et multimédia. Pour participer aux TAP, les enfants doivent s'inscrire obligatoirement auprès du centre social et la participation est gratuite.



AGENDA  
OCTOBRE,  
NOVEMBRE,  
DÉCEMBRE

- **Lecture**  
13 octobre, 19 h, bibliothèque municipale, soirée lecture avec l'association La Basso
- **Projection**  
3 novembre, à 19 h, bibliothèque, La Reconquête du songe de Pierre Rabhi
- **Chanson française déjantée**  
5 novembre, 20 h, salle Pierre Cornet, concert organisé par Culture en fait avec James Lalouze et Auguste Wood
- **Nouveaux arrivants**  
19 novembre, 11 h, mairie, réception de bienvenue pour les nouveaux habitants de la commune
- **Marché médiéval**  
10 décembre, de 14 h à 20 h, centre-ville, Les Médiévales de Villeneuve-de-Berg avec marché artisanal, animations

C'est  
Arrivé  
!

Dernière ligne droite  
pour l'hôpital

L'hôpital Claude Dejean entre dans la dernière ligne droite de son programme de réhabilitation. Après la construction de la Maison d'accueil spécialisée puis la reconstruction de l'Ehpad, le projet s'achève avec le lancement de la réhabilitation des Balcons de Chauvel (V 150). Le 16 juin dernier, la secrétaire d'Etat en charge des personnes âgées et de l'autonomie, Pascale Boistard, est venue poser la première pierre. Lancé au début de l'année prochaine, le chantier devrait durer 9 mois. Le jardin sens et équilibre a aussi été inauguré.

